HAL
open science

Innover dans le respect de la tradition : Les sceaux équestres des ducs de Lorraine de René II à Charles III (1473-1608)

Jean-Christophe Blanchard

To cite this version:

Jean-Christophe Blanchard. Innover dans le respect de la tradition : Les sceaux équestres des ducs de Lorraine de René II à Charles III (1473-1608). 2015. halshs-01264658

HAL Id: halshs-01264658

https://shs.hal.science/halshs-01264658

Preprint submitted on 29 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Innover dans le respect de la tradition :
Les sceaux équestres des ducs de Lorraine de René II à Charles III (1473-1608)

La seconde journée du colloque, dont les actes sont ici publiés, était consacrée aux « Sceaux des "Pays-Bas méridionaux" et des régions voisines, X^{e}-XVIe siècles. Entre contrainte sociale et affirmation de soi » (Namur, 28 juin 2014). L'espace géographique étudié était donc relativement restreint et, au contraire, la chronologie était ample. Pourtant, l'essentiel des communications au programme de cette journée a porté sur le Haut Moyen Age et le Moyen Age central, périodes d'épanouissement et de développement du sceau, au cœur des préoccupations des sigillographes. Je n'ai pas hésité à prendre pour objets d'études des sceaux produits à l'extrême fin de la chronologie proposée puisque j'ai choisi d'observer les sceaux équestres des ducs de Lorraine de René II à Charles III (1473-1608). Les sceaux de la fin du Moyen Age et de l'Epoque moderne sont en partie délaissés, ils restent cependant une riche source d'enseignements pour l'historien des sociétés.

De plus, les sceaux des ducs lorrains répondent particulièrement à la problématique du colloque qui place le sceau « entre contrainte sociale et affirmation de soi ». En effet, les sceaux équestres des ducs de Lorraine, résultat d'une succession d'innovations, ont permis à chaque souverain de s'affirmer en tant que nouveau duc tout en respectant une tradition, forcément normative et contraignante. A travers son sceau le prince proclame son avènement et s'affirme en tant que souverain[1].

PRESENTATION DES DIFFERENTS SCEAUX EQUESTRES ETUDIES

Avant de présenter les sceaux des quatre premiers ducs de Lorraine issus de la seconde maison de Vaudémont, il convient de rappeler les problèmes de succession dynastique qui mirent en difficultés les principautés lorraines au cours du XVe siècle (fig. 1)[2]. En 1419, le cardinal Louis de Bar, dernier représentant de la maison de Bar après le désastre d'Azincourt, adopte son petit neveu René d'Anjou. Le 20 mars de la même année, à Foug, les représentants du cardinal de Bar et de Charles II de Lorraine concluent l'union de la fille de ce dernier, Isabelle de Lorraine, unique héritière du duché, et de René. Louis cède ensuite le duché de Bar à son petit-neveu. L'alliance de René et d'Isabelle est célébrée en 1420. Dix ans plus tard, le cardinal de Bar s'éteint et René d'Anjou devient réellement duc de Bar. L'année suivante, en 1431, Charles II s'éteint et laisse le duché de Lorraine à son gendre. Les deux duchés de Lorraine et de Bar sont alors réunis dans les mains de René d'Anjou mais cet état de fait est contesté par Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont depuis la mort de son père Ferry. Antoine, descendant mâle de Jean Ier de Lorraine et neveu de Charles II, a des droits sur le duché. Grâce à l'appui du duc de Bourgogne, il remporte en 1431 la bataille de Bulgnéville et René est fait prisonnier. Malgré les tentatives diplomatiques du duc de Bourgogne, puis de l'empereur, les deux princes ne parviennent à s'accorder qu'en 1441, après l'intervention de Charles VII. L'alliance des deux maisons rivales est effective en 1445 après le mariage du fils d'Antoine, Ferry de Lorraine, et de Yolande d'Anjou. Cependant, après le décès d'Isabelle de Lorraine en 1453, c'est Jean d'Anjou qui devient duc de Lorraine alors que son père le roi

[1] M. PASTOUREAU, "Les sceaux et la fonction sociale des images", dans J. BASCHET et J.-C. SCHMITT (dir.), *L'image. Fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval*, Cahiers du Léopard d'or 5, Paris, 1996, p. 275-308.

[2] G. GIULIATO, "Antoine de Vaudémont et René Ier", dans G. GIULIATO (dir.), *Autour des comtes de Vaudémont. Lieux, symboles et images d'un pouvoir princier au Moyen Âge*, Nancy, 2011, pp. 287-297.

René demeurait duc de Bar. Jean meurt à Barcelone en 1470 en laissant le duché de Lorraine à son fils Nicolas[3]. Dernier duc de Lorraine de la seconde maison d'Anjou, Nicolas meurt en 1473. Sa tante, Yolande d'Anjou entre alors en possession du duché de Lorraine qu'elle cède aussitôt à son fils, René de Lorraine, comte de Vaudémont et d'Harcourt, qui devient alors René II, duc de Lorraine († 1508, 10 décembre). Le duché de Bar lui échoit à la mort de sa mère survenue en 1484[4]. Les deux duchés sont définitivement réunis.

Antérieur à la réunion des duchés de Lorraine et de Bar, le sceau équestre du premier duc issu de la seconde maison de Vaudémont, attesté dès 1473[5], ne reflète pas la réalité d'après 1484. Sur ce sceau (fig. 2) mesurant environ 110 mm, le cheval galope vers la droite sur une terrasse. Le duc est armé d'une épée qu'il tient de sa main droite et porte de l'autre un bouclier aux armes écartelées, aux 1 et 4 : Lorraine ; aux 2 et 3 : en chef, tiercé de Hongrie, d'Anjou ancien et de Jérusalem, en pointe, parti d'Anjou moderne et de Bar ; sur le tout Aragon. La housse du cheval porte les mêmes armoiries. La tête de l'animal est ornée d'un plumail d'autruche. Le heaume du duc est cimé d'une aigle essorante issant d'une couronne. Le champ est semé de fleurs de lis. La légende est : S(igillum) RENATI LOTHORINGIE DVCIS MARCHIONIS VAVDEMONTIS ET HARICVRIA COMITIS. Malgré les changements survenus après la mort de Yolande d'Anjou, ce sceau a continué d'être utilisé durant tout le règne de René II[6]. Il était généralement contre-scellé par un sceau armorial anépigraphe de 40 mm portant les armes écartelées de l'avers tenues par un ange (fig. 2 bis).

Ce sceau est très nettement calqué sur celui de son prédécesseur et cousin, Nicolas d'Anjou. Il s'agit, pour René II, d'affirmer la parenté qui les unit et la continuité dynastique qui en découle. Les deux sceaux, d'un diamètre quasi équivalent (celui de Nicolas mesure 100 mm) sont très proches ; seuls diffèrent les armoiries figurant sur le bouclier et la housse du cheval et le cimier ; le cimier de Nicolas est la double fleur de lys de la maison de France. Les deux légendes ne sont bien sûr pas identiques [S(igillum) NICOLAI PRIMOGENITI ARAGONVM DVCIS CALABRIE ET LOTHORINGIE AC PRINCIPIS GERVN(de)] mais les deux graphies sont pourtant très proches. Le contre-sceau de Nicolas (40 mm de diamètre) est également un sceau armorial anépigraphe dont l'écu est tenu par un ange[7]. Le sceau de Nicolas était lui-même proche de ceux de son père et de son grand-père. La différence essentielle, outre celle des armoiries et de la légende, est l'ajout de la terrasse sur laquelle galope le cheval. Cette proximité sigillaire marquait nettement la filiation de la seconde maison d'Anjou avec les princes des lis comme le prouve l'utilisation de la double fleur de lis du cimier et le champ fleurdelisé. Les sceaux équestres de Jean et de René d'Anjou sont d'ailleurs une imitation des sceaux *ante susceptum* des rois de France Charles VII et Louis XI[8].

Antoine succède à son père René II en 1508[9] et la plus ancienne empreinte actuellement connue de son sceau équestre est appendu à un acte de 1513[10]. Le sceau mesure

---

[3] G. POULL, *La maison ducale de Lorraine*, Nancy, 1991, p. 165-170 ; J. BENET, *Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine (1426-1470)*, Nancy, 1997.

[4] G. POULL, *La maison ducale de Lorraine*, p. 172-175, 186-187 et 190-199 ; H. SAY et H. SCHNEIDER (dir.), *Le duc de Lorraine René II et la construction d'un état princier*, *Lotharingia* XVI, 2011 ; J.-C. BLANCHARD et H. SCHNEIDER (dir.), *René II, lieutenant et duc de Bar (1473-1508)*, *Annales de l'Est*, n° spécial, 2014.

[5] H. COLLIN, *Sceaux de l'histoire de Lorraine*, *Lotharingia* I, 1988, p. 102-103 ; C. DE MERINDOL, "La politique du duc de Lorraine René II (1473-1508) à l'égard de la seconde maison d'Anjou, de la France et de la Bourgogne, d'après le témoignage de l'emblématique et de la thématique", dans *Les pays de l'entre-deux au Moyen Age : questions d'histoire des territoires d'Empire entre Meuse, Rhône et Rhin*, Actes du 113e congrès national des sociétés savantes (Strasbourg, 1988), Paris, 1990, p. 61-114, ici p. 112.

[6] Archives générales du Royaume, Collection des moulages de sceaux, n°5296 (1505).

[7] C. DE MERINDOL, *Le roi René et la seconde maison d'Anjou. Emblématique Art Histoire*, Paris, 1987, p. 252.

[8] *Id.*, p. 240 et 250-251 ; M. DALAS, *Corpus des sceaux français du Moyen Age, t. II : Les sceaux des rois et de régence*, Paris, 1991, p. 240, n° 59 et p. 267, n° 186.

[9] Sur le règne d'Antoine : G. POULL, *La maison ducale de Lorraine*, p. 200-205.

environ 100 mm de diamètre et présente les mêmes caractéristiques que celui de son père (fig. 3). Les armoiries sont les mêmes que celles adoptées par René II à la fin des années 1490 : coupé, en chef, parti de trois traits, Hongrie, Anjou ancien, Jérusalem et Aragon ; en pointe, parti d'Anjou moderne et de Bar ; sur le tout Lorraine[11] et permettent donc malgré leur appartenance initiale au père de distinguer le sceau de ce dernier de celui de son fils. La légende contribue également à lever l'ambiguïté : S(igillum) ANTHONII : D(ei) : G(ratia) : CALABR(ie) : LOTHOR(ingie) : ET : BAR(ri) : DVC(i)S : PONTIS : MON(tionis) : MARQ(uionis) : P(ro)V(inc)IE : VAVDEMON(tis) : COM(i)TIS. Enfin, le champ est semé de croix de Lorraine et non de fleurs de lis. Le contre-sceau d'Antoine est du même type que celui de ses prédécesseurs (fig. 3 bis).

Antoine meurt le 14 juin 1544 et son fils François Ier lui succède ; le règne de ce dernier est extrêmement bref puisqu'il décède à son tour le 12 juin 1545[12]. Le sceau équestre de François Ier, de même diamètre que celui d'Antoine, est connu par une empreinte appendue à un acte daté du 1er septembre 1544 (fig. 4)[13]. Seules la légende et les armoiries permettent de le distinguer de celui de son père. La légende, aujourd'hui perdue, était encore partiellement visible lorsqu'Edmond des Robert a réalisé le catalogue des sceaux des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle achevé en 1930 : S. FRANC… …NTIS MON. MARQ… …OMITIS. Cette légende peut être complétée grâce à Dom Calmet[14] : Franc. D. G. Dux. Loth. March. Dux. Cal. Bar. Guel. Mar. Pont. Mont. Co. Provin. Blam. Zut. et grâce à Pierre-Camille Le Moine[15] : S. FRANCISCI D. G. (Dei gratia) CALABR. LOTHOR. BAR. Z (et) GELD. DVCIS PONTIS A MON. MAR. PVIE. (Provincie) VADE. (Vademontis) Z ZVTP. (Zutphen) COMITIS. C'est cette dernière lecture qui doit être préférée car la gravure présentée dans le livre de Dom Calmet révèle un certain nombre d'erreurs de lecture du sceau : la housse du cheval y est ornée de croix de Jérusalem et d'alérions, le tapis de selle est semé de croix de Lorraine et une ville est placée sous le cheval. Les armoiries gravées sur le sceau de François Ier ont quant à elles été augmentées en pointe des quartiers de Gueldre et de Juliers. Cette augmentation n'est pas le fait de François qui se contente sur son sceau de reprendre les armoiries adoptées par son père après 1538. A cette date, le duc de Lorraine pouvait prétendre du chef de sa mère Philippe de Gueldre à la succession du duché de Gueldre dont le dernier duc, Charles, frère de Philippe, venait de décéder sans héritiers. Charles-Quint fit cependant

---

[10] A. PHILIPPE, *Département des Vosges. Inventaires des sceaux de la série G (Clergé Séculier) des Archives départementales*, Epinal, 1919 (désormais Philippe), n° 40 (1513, 9 juin). Le sceau d'Antoine est présenté et analysé dans : H. COLLIN, *Sceaux de l'histoire de Lorraine*, p. 105-106, n° 73. Il est également connu par plusieurs empreintes décrites dans : G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre : recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du Département du Nord*, Paris, 1873, 2 vol., n° 233 (20 février 1518) ; Philippe n° 41 (1523, 11 octobre) ; G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, Paris, 1885-1886, 2 vol., n° 5359 (1525, 18 décembre) ; E. DES ROBERT, *Catalogue des sceaux des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, t. I : Sceaux de souverains, grands feudataires et juridictions (numéros 1 à 1664)*, Nancy, 1983 (désormais DR), n° 73 (1527, 7 octobre) ; G. CAHEN, *Archives départementales de la Moselle. Catalogue des sceaux (Sceaux pendants et sceaux plaqués du Haut Moyen Age, t. I : Sceaux des souverains, grands feudataires, dignitaires et début des sceaux de seigneurs laïques (de A à H). Introduction générale et bibliographie*, Metz, 1981 (désormais Cahen), n° 70 (1530, 22 mai) ; L.-C. DOUËT D'ARCQ, *Archives de l'Empire : collection de sceaux*, 3 vol., Paris, 1863-1868 (désormais DA), n° 791 (s. d.). Ce sceau est reproduit dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet (Nouvelle édition, t. II, Nancy, 1748, col. LIX-LX, n° XXVIII et pl. 4, n° XXVIII).

[11] C. DE MERINDOL, "La politique du duc de Lorraine René II (1473-1508)", p. 71-72.

[12] G. POULL, *La maison ducale de Lorraine*, p. 206-209.

[13] DR 76 ; H. COLLIN, Sceaux de l'histoire de Lorraine, p. 106-107.

[14] *Histoire de Lorraine*, Nouvelle édition, t. II, Nancy, 1748, col. LX, n° XXIX et pl. 5, n° XXIX.

[15] *Diplomatique pratique ou traité de l'arrangement des archives et trésors des chartes*, Metz, Joseph Antoine, 1765, p. 79, la partie concernant la sigillographie a été publiée par Hubert Collin en guise d'introduction à la sigillographie lorraine dans son ouvrage sur les Sceaux de l'histoire de Lorraine (p. 21-41, la légende du sceau de François Ier est donnée p. 29).

main basse sur le duché, Antoine a cependant conservé les quartiers de Gueldre et de Juliers dans ses armoiries[16]. Il convient ici de nuancer l'affirmation d'Hubert Collin qui justifie l'absence des quartiers de Gueldre et Juliers sur le sceau d'Antoine par le fait que Philippe de Gueldre est encore en vie (elle meurt en 1547) mais constate leur présence sur le sceau de François en 1544 du vivant de sa grand-mère[17]. L'absence des quartiers de Gueldre et de Juliers sur le sceau d'Antoine doit être imputée à la date de sa réalisation, antérieure à 1538. C'est en effet seulement après la mort de Charles de Gueldre qu'Antoine peut faire usage des armoiries augmentées des deux quartiers, celles précisément qui sont visibles sur le sceau de François Ier et qui sont dès lors les grandes armes de Lorraine. François Ier, comme ses prédécesseurs, utilisait un contre-sceau de 30 mm de diamètre, anépigraphe, sur lequel l'écu aux armes était tenu par un ange (fig. 4 bis).

Charles III, né le 15 février 1543, n'avait pas encore deux ans quand survint le décès de son père. La régence fut alors assumée par sa mère Chrétienne de Danemark et par son oncle Nicolas de Lorraine jusqu'en 1552, puis par ce dernier seul de cette année à la majorité du jeune duc déclarée en 1559[18]. L'utilisation de son sceau équestre est attestée de 1549 à 1600. La plus ancienne empreinte actuellement connue est appendue à un acte du 19 août 1549 par lequel Chrétienne de Danemark et Nicolas de Lorraine, « tuteurs et administrateurs » de Charles III, font savoir que Jean de Widranges, écuyer, seigneur de Thanvillé, a fait ses reprises pour cette terre[19]. Ce même sceau a été vu au XVIIIe siècle appendu à un acte de 1546 par Pierre-Camille Le Moine qui l'a alors décrit comme le sceau de la régence de Lorraine[20]. Dans l'acte de 1549, l'annonce du sceau est pourtant explicite, il s'agit bien du « scel de notredit filz et nepveux » ; la légende le confirme d'ailleurs : S(igillum) · KAROLI · D(ei) · G(ratia) · CALABR(ie) · LOTHOR(ingie) · BAR(ri) · (et) GELD(rae) · DVCIS · PO(n)TIS · MO(ntionis) · MAR(chionis) · P(ro)V(inc)IE · VADE(montis) · (et) · ZVTP(hen) · CO(m)ITIS. En outre, ce sceau fut encore utilisé par Charles III après 1559 ; il est même qualifié de « grand seel » en 1588[21]. Ce sceau de 100 mm de diamètre est dans la droite ligne des sceaux utilisés par ses prédécesseurs malgré quelques innovations remarquables (fig. 5 et 6). Les armoiries sur le bouclier sont les mêmes que celles de François Ier mais la housse du cheval est désormais semée de croix de Jérusalem et une ville remparée est nettement visible sous le cheval. Le contre-sceau de 30 mm, toujours anépigraphe, porte l'écu aux armes tenu par un ange mais son champ est semé de croix de Lorraine (fig. 5 bis et 6 bis). Ce sceau pourtant utilisé durant tout le règne n'exprime pas les choix et les idées de son possesseur âgé d'à peine six ans en 1549, ou de trois ans en 1546. Ce sceau n'est donc pas l'image du réformateur du duché, du bâtisseur de la ville neuve de Nancy qu'il aurait décidé de mettre à l'honneur en la faisant représenter sur son sceau. Inscrit dans la tradition familiale, ce sceau se distingue pourtant de ceux qui l'ont précédé mais il n'émane pas de la personnalité de celui qui l'a utilisé. Il convient maintenant d'analyser l'évolution globale et la signification de ces différents sceaux.

---

[16] J. CHOUX, *Les armes de Lorraine*, Nancy, 1964, p. 30.
[17] H. COLLIN, Sceaux de l'histoire de Lorraine, p. 106.
[18] G. POULL, *La maison ducale de Lorraine*, p. 210-220.
[19] Ce document récemment vendu <http://www.librairie-scriptorial.com/ALSACE-THANVILLE-Chretienne-de-DANEMARK-et-Nicolas-de-LORRAINE-Lettres-de-reprise-et-de-reception-en-foi-et-hommage_a41.html>, consulté le 02/09/2015) est actuellement en collection particulière.
[20] *Diplomatique pratique ou traité de l'arrangement des archives et trésors des chartes*, Metz, Joseph Antoine, 1765, p. 83 (H. COLLIN, Sceaux de l'histoire de Lorraine, p. 29).
[21] Philippe n° 42 (1572, 10 septembre). DR n° 91 (1576 (n. s.), 26 janvier) ; Cahen n° 71 (1588, 8 mars) : « … nous avons, a cesd[ictes] presentes signees de nostre main, faict mettre et appendre nostre grand seel », Cahen mentionne d'autres bons exemplaires de 1563 et de 1600 ; DA, n° 793 (1598, 2 décembre). Ce sceau est présenté et analysé dans : H. COLLIN, Sceaux de l'histoire de Lorraine, p. 108-109, n° 76 ; il a été gravé dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet (Nouvelle édition, t. II, Nancy, 1748, col. LX, n° XXX et pl. 5, n° XXX).

Quand on regarde ces quatre sceaux équestres, une impression de similitude et donc de répétition dans le temps s'impose. Les ducs de Lorraine opteraient donc pour des sceaux construits sur le modèle de ceux des Angevins de la seconde maison d'Anjou (René Ier, Jean et Nicolas), eux-mêmes construits selon le modèle des sceaux *ante susceptum* des rois de France et calqueraient donc leur image sigillaire sur celle de leurs prédécesseurs. Et finalement seule la légende permettrait de dire qui est qui. Mais cette première impression s'efface après une observation détaillée, la description précise de chacun d'entre eux a déjà permis de suivre leur évolution et de déterminer leurs différences. Il convient pourtant maintenant de comparer point par point les variantes apparues durant ces quatre règnes. La légende, élément majeur de l'individualisation des sceaux doit être analysée en premier puisque c'est elle qui précise l'identité et la titulature de chacun d'eux :

- *Sigillum Renati Lothoringie ducis, marchionis, Vaudemontis et Haricuria comitis.*
- *Sigillum Anthonii, Dei gratia, Calabrie, Lothoringie et Barri ducis, Pontis Montionis Marquionis, Provincie, Vaudemontis comitis.*
- *Sigillum Francisci, Dei gratia, Calabrie, Lothoringie, Barri et Geldrae ducis, Pontis Montionis Marquionis, Provincie, Vademontis et Zutphen comitis.*
- *Sigillum Karoli, Dei gratia, Calabrie, Lothoringie, Barri et Geldrae ducis, Pontis Montionis Marchionis, Provincie, Vademontis et Zutphen comitis.*

La titulature de René II, figée sur ce sceau réalisé dès 1473, a évolué au long de son règne. Notamment après qu'il ait hérité de son grand-père René Ier le duché de Bar et le titre de roi de Jérusalem et de Sicile. Ce titre, contesté par le roi de France, apparaît pourtant encore sur un sceau utilisé de 1504 à 1506 : RENATUS II DEI GRA HRLM ET SICILIE REX LOTHOR ET BAR DUC[22]. Antoine conserve la formule *Dei gratia* mais suit prudemment les injonctions du roi de France et se contente de porter le titre de duc de Calabre. Ce titre est certes celui de l'héritier présomptif du trône de Jérusalem et de Sicile mais il ne place pas le duc de Lorraine sur un pied d'égalité hiérarchique avec le roi de France. François Ier modifie la légende en incorporant à sa titulature le duché de Gueldre auquel les ducs de Lorraine peuvent prétendre depuis la mort de Charles de Gueldre en 1538. Enfin Charles III, à l'exception de son prénom, ne change rien par rapport à la légende de son père.

L'évolution des armoiries représentées sur les sceaux suit celle de la légende et plus particulièrement celle de la titulature insérée dans la légende. Antoine reprend les secondes armoiries de son père qui n'apparaissent pas sur le sceau équestre utilisé dès 1473. De même, François Ier emploie les secondes armoiries d'Antoine, augmentées des quartiers de Gueldre et de Juliers après 1538. Les grandes armes de Lorraine, alors définitivement fixées, sont ensuite figurées à l'identique sur le sceau de Charles III. On notera que, malgré le besoin d'affirmer des droits contestés, le grand sceau équestre adopté par les ducs en début de règne n'est pas abandonné et continue d'être utilisé[23].

Le cimier des quatre sceaux est toujours le même ; il s'agit d'une aigle essorante qui fait référence aux alérions posés sur la bande des armoiries de Lorraine. En optant pour ce cimier, René II voulait montrer qu'il descendait légitimement des ducs de Lorraine. Ce cimier apparu sur le sceau équestre de Raoul est en effet visible sur les sceaux de ses petits-fils

[22] C. DE MERINDOL, "La politique du duc de Lorraine René II (1473-1508)", p. 113, sceau n° 3.

[23] La désignation par les termes de « grand sceau » n'est attestée que pour le règne de Charles III mais elle me paraît pouvoir être étendue à l'ensemble des règnes étudiés et sans doute même au-delà.

Charles II, duc de Lorraine, et Ferry, comte de Vaudémont[24]. Ce dernier, arrière-grand-père de René II, est la tige des ducs de Lorraine issus de la seconde maison de Vaudémont ; son fils Antoine et son petit-fils Ferry portaient également ce cimier à l'aigle[25]. René II n'oublie pas non plus l'héritage angevin et, prince des lis par sa mère, il sème le champ de son sceau de l'emblème de la monarchie française. L'ange qui tient le bouclier aux armes des quatre contre-sceaux ici étudiés fait également partie de l'emblématique des rois de France ; le modèle de ce contre-sceau à l'ange étant ici le contre-sceau de Nicolas d'Anjou[26]. Antoine en choisissant de semer le champ de son sceau de croix de Lorraine rompt avec l'emblématique française et s'affranchit plus symboliquement que politiquement de l'influence royale. François Ier et Charles III l'imitent à leur tour. Ce dernier sème également son contre-sceau de croix de Lorraine, c'est une innovation par rapport à ses prédécesseurs.

Charles III, ou plutôt Chrétienne de Danemark et/ou Nicolas de Lorraine, ses tuteurs, ont largement contribué à revivifier le modèle du sceau équestre ducal. En ornant le caparaçon du cheval de croix de Jérusalem et en plaçant une ville sous le cheval à la place de la terrasse, les concepteurs du sceau ont délivré un message particulièrement fort qu'il convient de décrypter. Nous l'avons déjà dit, ce sceau ne véhicule pas l'image du duc de Lorraine Charles III dans la plénitude de sa puissance puisqu'il est élaboré pendant sa minorité, il traduit la grandeur et la force de la maison de Lorraine incarnées dans son jeune souverain. Charles III est en effet le petit-fils du héros de la guerre des Rustauds, l'arrière-petit-fils du vainqueur de Charles le Téméraire et le descendant du preux Godefroy de Bouillon ; c'est ce qu'affirment les historiographes de la première moitié du XVIe siècle et plus particulièrement Emond du Boullay. Cet auteur l'a notamment résumé dans une épigramme sur la devise ducale *Fecit potentiam in brachio suo*, placée en introduction de *La vie et trespas, des deux princes de paix, le bon duc Anthoine, et saige duc Françoys premiers de leurs noms (par la grace de dieu) ducz de Lorraine, marchis. ducz de Calabre, de Bar, et Gueldres, marquys du Pont, comtes de Prouvence, de Vauldemont, et Zutphen…*, ouvrage dédié en 1547 au jeune Charles III[27] :

A tresbon droict la maison de Lorraine
Porte ce vers (Fecit) pour sa devise,
Car son fort bras, et puissance souveraine
Deffent toujours peuple, noblesse, eglise,
Et n'a jamais sa force submise
Pour usurper, d'ont ayt honte, ou vergongne,
Prouver le peult Jherusalem conquise
Par le bon preux Godefroy de Boullongne,
Le roy René qui Charles de Bourgongne:
Vainquit jadis, en donne tesmoignage
Aussi faict bien le feu bon duc Anthoine
Qui vainquit ceulx qui luy faisoit oultrage

Les généalogies élaborées au début du XVIe siècle par les historiographes d'Antoine affirmaient déjà cette ascendance prestigieuse (quoique légendaire), Emond du Boullay n'invente donc rien mais confirme par le texte cette volonté de rattacher le jeune Charles III à

[24] H. COLLIN, *Sceaux de l'histoire de Lorraine*, p. 93, n° 56, p. 96-97, n° 60, 61 et 62 ; DR n° 206 et 207.
[25] H. COLLIN, *Sceaux de l'histoire de Lorraine*, p. 98, n° 63 et p. 100-101, n° 67.
[26] C. DE MERINDOL, "La politique du duc de Lorraine René II (1473-1508)", p. 86-88.
[27] Metz, Jehan Pallier, 1547.

ces princes conquérants[28]. Et il me semble que c'est précisément dans les images accompagnant la production historiographique des règnes de René II et d'Antoine que l'on trouve les modèles du sceau équestre de Charles III. Ces images sont les portraits des ducs qui illustrent les récits consacrés à leur exploit militaire respectif : *La Nancéide* ou *Liber Nanceidos* de Pierre de Blarru et de *L'histoire et recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Lutheriens mescreans du pays d'Aulsays et autre par treshault et trespuissant prince et seigneur Anthoine…* de Nicolas Volcyr de Serrouville[29]. L'archétype de ces portraits pourrait être celui du manuscrit de *La Nancéide*. René II y est représenté tenant une épée et chevauchant vers la droite en direction d'une représentation de Nancy. La housse de son cheval est précisément ornée des croix de Jérusalem qui font de lui un héritier de Godefroy de Bouillon. Dans la version imprimée à Toul (fig. 7), cette « illusion » s'atténue car la croix de Lorraine n'est plus visible que sur le devant de la housse, les armoiries de René II les ont remplacées à l'arrière. Le portrait équestre d'Antoine gravé dans l'ouvrage de Volcyr de Serrouville (fig. 8), fortement influencé par les deux images précédentes, présente le duc armé d'une épée, son cheval galope à droite ; la ville a disparu mais la housse du cheval est parée de croix de Lorraine. Comme son père, Antoine est un prince victorieux et comme son ancêtre supposé, c'est aussi un prince chrétien qui combat l'hérésie. Mais c'est aussi et surtout par la grâce de Dieu (*Dei gratia*) que les ducs de Lorraine méritent leur victoire et leur pouvoir. C'est ce qu'affirme le sceau du jeune Charles III, bien que mineur, le duc est légitime et sa puissance est bien réelle. Le prince est en capacité d'assurer la protection de ses sujets métaphoriquement représentés par la capitale du duché éponyme placée à l'ombre protectrice du cavalier et de sa monture.

Réussite plastique et emblématique, ce dernier sceau est un aboutissement, il clôt un cycle. Les sceaux équestres des successeurs de Charles III sont de belle facture mais se figent et ne sont plus porteurs d'un message aussi fort[30]. En moins d'un siècle, l'image sigillaire des quatre premiers ducs de Lorraine issus de la seconde maison de Vaudémont a évolué et atteint son apogée. Le sceau de Charles III est, me semble-t-il, le paroxysme de la création sigillographique de la cour ducale de Lorraine. Cette évolution s'est faite dans le détail, tout en subtilité, le modèle du sceau équestre étant toujours conservé. Le sceau équestre est au duc de Lorraine ce que le sceau de majesté est au roi de France, c'est un symbole de la majesté ducale. Son diamètre est d'ailleurs à mettre en relation avec la volonté de signaler cette majesté ducale, même par un « simple » sceau équestre[31]. Mais aussi minimes que soient les modifications introduites par les différents ducs, elles sont toujours signifiantes. L'image sigillaire est toujours adaptée pour dispenser un message particulier. René II reprend le modèle sigillaire de son cousin Nicolas d'Anjou pour affirmer la continuité dynastique mais change le cimier afin de montrer qu'il descend des ducs de Lorraine de la seconde maison de Vaudémont. Antoine remplace le semé de fleurs de lis du champ par un semé de croix de

[28] On me permettra de renvoyer à mon article : "Entre généalogie et mythologie : la mise en image de la mémoire dynastique dans les heures d'Antoine, duc de Lorraine (1508-1544)", dans *Publication du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes (XIVe-XVIe s.). Mémoires conflictuelles et mythes concurrents dans les pays bourguignons (ca. 1380-1580)*, 52, Neuchâtel, 2012, p. 163-181.

[29] P. DE BLARRU, *La Nancéide* (Nancy, Musée lorrain, Inv 95.1633, verso du plat supérieur) <http://fr.calameo.com/read/001390161d224b5f2e8f6>, consulté le 02/09/2015) ; *Id.*, *Liber Nanceidos*, Saint-Nicolas-de-Port, Pierre Jacobi, 1518, page de titre <http://bmn-renaissance.nancy.fr/viewer/show/1225#page/n4/mode/1up>, consulté le 02/09/2015) ; N. VOLCYR DE SERROUVILLE, *L'histoire et recueil…*, Paris, Galiot du Pré, 1526 <http://bmn-renaissance.nancy.fr/viewer/show/1224#page/n11/mode/1up>, consulté le 02/09/2015).

[30] H. COLLIN, *Sceaux de l'histoire de Lorraine*, p. 110, n° 78 (Charles IV, 1625-1675), p. 112, n° 81 (Léopold, 1690-1729) et p. 113, n° 82 (François III, 1729-1737).

[31] En 1624-1625, le sceau de majesté de Charles IV et de Nicole est une aberration pour H. COLLIN, *Sceaux de l'histoire de Lorraine*, p. 109, n° 77.

Lorraine pour affirmer sa (relative) autonomie par rapport au royaume de France. Puis François Ier fait ajouter les quartiers de Gueldre et de Juliers pour évoquer les légitimes prétentions que son père et lui-même peuvent avoir sur l'héritage de Charles de Gueldre. Enfin Chrétienne de Danemark et Nicolas de Lorraine, sans doute dans un dialogue avec les historiographes et artistes de la cour, font remplacer les grandes armes de Lorraine de la housse du cheval par des croix de Jérusalem et la terrasse traditionnelle par une représentation urbaine, dans le souci de légitimer le pouvoir d'un enfant mineur. Les sceaux équestres des ducs de Lorraine, individualisés par la mention du prénom du prince dans la légende, représentent le duc en tant que personne mais ils le représentent surtout en tant que concept. Le sceau c'est le duc et le pouvoir ducal. Le sceau de Charles III, mieux que les autres du fait de l'extrême jeunesse de son possesseur, pourtant montré à cheval dans la force de l'âge, le prouve. Comme le roi, le duc possède « deux corps » et le sceau est une incarnation symbolique de ces deux corps.

Jean-Christophe Blanchard
CRULH (EA3945)
Université de Lorraine